

MARCHÉ AUX PUCES DU RISQUONS-TOUT 2022

Réglement intérieur

**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022** 

VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN



#### --- REGLEMENT ---

# 1. Les inscriptions et le parcours :

# a) Inscriptions

La ville de Neuville-en-Ferrain s'est équipée d'un nouveau logiciel afin de pouvoir assurer les réservations en ligne tout en maintenant un service en présentiel pour les personnes moins à l'aise avec les outils numériques.

#### Réservations en ligne, comment ça marche ?

Rendez-vous sur le site de la ville www.neuville-en-ferrain.fr aux dates indiquées.

Les demandes de réservations en ligne seront traitées dans l'ordre d'arrivée. Elles ne seront effectives qu'une fois validées par l'administration. Tant que vous n'aurez pas reçu de mail de confirmation, les places seront mises en option mais ne vous seront pas officiellement attribuées.

Tout justificatif de domicile manquant ou non valide annulera la mise sous option des places de braderie qui deviendront ainsi disponibles à la réservation pour d'autres exposants.

Nous comptons sur votre compréhension et votre tolérance pour cette nouvelle organisation.

Les inscriptions en 3 sessions :

| Vous êtes riverain de la | PHYSIQUE à la salle Roger CRAYE le vendredi 2 septembre 2022 de 16h30   |
|--------------------------|---|
| braderie                 | à 19h00 :   |
| TARIF : 7 € / 3m         | Vous pouvez réserver vos places de braderie à la salle Roger CRAYE muni de vos numéros d'emplacement, de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile. |
|                          | EN LIGNE du lundi 29 août 2022 8h00 au vendredi 2 septembre 2022<br>19h00 :   |
|                          | Vous pouvez réserver vos places de braderie en ligne en scannant votre pièce d'identité et votre justificatif de domicile.  |
|                          | Veillez à bien vous coordonner avec vos voisins concernant les places à cheval sur 2 habitations.   |
| Vous êtes Neuvillois non | PHYSIQUE à la salle Roger CRAYE le samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à  |
| riverains                | 12h00 :   |
| TARIF : 7 € / 3m         | Vous pouvez réserver vos places de braderie à la salle Roger CRAYE muni de  |
|                          | vos numéros d'emplacement, de votre pièce d'identité et de votre justificatif de  |
|                          | domicile.   |
|                          | EN LIGNE du samedi 3 septembre 2022 9h00 au vendredi 9 septembre 2022   |
|                          | 14h00:  |
|                          | Vous pouvez réserver vos places de braderie en ligne en scannant votre pièce d'identité et votre justificatif de domicile.  |
|                          | Le vendredi 9 septembre 2022 après 14h00 est réservé par l'administration   |
|                          | pour valider les dernières demandes en ligne des Neuvillois en attente.   |
| Vous êtes non Neuvillois | PHYSIQUE à la salle Roger CRAYE le vendredi 9 septembre 2022 de 16h30   |
| TARIF : 9 € / 3m         | à 19h00 :   |
|                          | Vous pouvez réserver vos places de braderie à la salle Roger CRAYE muni de  |
|                          | vos numéros d'emplacement et de votre pièce d'identité.   |
|                          | EN LIGNE du vendredi 9 septembre 2022 16h00 au vendredi 16 septembre  |
|                          | 2022 14h00 :  |
|                          | Vous pouvez réserver vos places de braderie en ligne en scannant votre pièce d'identité.  |
|                          | Le vendredi 16 septembre 2022 après 14h00 est réservé par l'administration  |
|                          | pour valider les dernières demandes en attente.   |



- **a.1** Pour les riverains des immeubles collectifs, le nombre d'emplacements est limité à la façade de l'immeuble, les premiers inscrits seront donc les seuls à pouvoir occuper les emplacements dédiés.
- **a.2** Si un riverain cède son emplacement, présentation obligatoire de la pièce d'identité de l'exposant, ainsi que le justificatif de domicile de moins de 3 mois et la pièce d'identité du riverain.
- a.3 Un Pass brocante sera remis ou envoyé par mail au moment de l'inscription. Il sera obligatoirement à présenter pour entrer en voiture sur le parcours et lors du contrôle avec présentation de la pièce d'identité de la personne inscrite.
- **a.4** En vous inscrivant à la braderie, vous vous engager à ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage par an. Une attestation sur l'honneur vous sera remise au moment de l'inscription.
- **a.5** En cas d'intempéries ou d'annulation à l'initiative de l'exposant, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription.

#### b) Tarifs

- Neuvillois pour un emplacement de 3m : 7 €
- Non-Neuvillois pour un emplacement de 3m : 9 €
- Associations et commerçants neuvillois pour un emplacement de 3m : Gratuit

Les réservations en ligne impliquent obligatoirement un paiement en ligne par carte bancaire. Lors des inscriptions à la salle Roger CRAYE, les paiements se feront obligatoirement par carte bancaire ou chèque à l'ordre de Régie Guichet Unique de Neuville-en-Ferrain.

#### c) Parcours

Le parcours passera par les rues du Chemin Vert du n°101 au croisement de la rue de Gand, Marc Sangnier et du Berquier du croisement de la rue du Chemin Vert au croisement de la rue de la Cense.

Par mesure d'équité, tous les emplacements seront de 3 mètres.

### 2. La circulation et les consignes de sécurité :

- **2.1** Les exposants peuvent s'installer à partir de 5h du matin.
- **2.2** Pour la sécurité de tous, il est strictement interdit de circuler en voiture sur le parcours à partir de 7h, à l'exception des véhicules de service, de secours et d'incendie.
- **2.3** Tout véhicule circulant sur le parcours entre 7h et 13h sera tenu pour responsable en cas d'accident et pourra être verbalisé.
- **2.4** Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner le long du parcours. Les véhicules garés sur le parcours et gênant les exposants ou la bonne circulation des badauds à partir de 7h seront verbalisés et enlevés par la fourrière.
- 2.5 Les objets vendus et exposés sur la voirie ne doivent pas être étalés sur plus d'un mètre à partir de la bordure du trottoir, afin de laisser un accès pour les véhicules de secours.
- 2.6 Tout objet ou détritus causant un accident engagera votre responsabilité.
- 2.7 Il est strictement interdit de circuler ou de pénétrer dans les propriétés privées (jardins, parking...).
- 2.8 Il est strictement interdit d'exposer en dehors du parcours.
- 2.9 Pour la sécurité de tous et pour pallier à tout problème (enfant perdu, besoin de secours...), veuillez-vous faire connaître au <u>point d'information</u>, ou au (06 79 96 61 89). Par ailleurs, les organisateurs circuleront sur le parcours dès 5h et seront facilement identifiables. Ils se chargeront de régler les éventuels litiges.
- **2.10** Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas les consignes de sécurité. Les frais d'inscription ne seraient alors pas remboursés.



**2.11** Une cabine de toilettes publiques sera à disposition des visiteurs à l'angle des rues du Chemin Vert et Marc Sangnier.

# 3. Les consignes de vente :

- 3.1 Les exposants doivent vendre des biens usagés qui leur appartiennent, à l'exception des commerçants neuvillois qui exposent leurs produits devant leurs boutiques et ont reçu une autorisation préalable de la Ville. Pour des mesures d'équité, tous les exposants particuliers et commerçants sont soumis au même règlement et devront s'acquitter des droits de place. Aucun commerçant non neuvillois n'est autorisé à vendre sur le marché aux puces, sauf autorisation spéciale donnée par la Ville.
- 3.2 La vente de boissons et de nourriture est strictement interdite par les particuliers. Seules les associations neuvilloises, ayant reçu l'autorisation de la Ville, sont autorisées à ce type de vente dans le respect des règles d'hygiène et de la chaine du froid. La vente des produits se fait sous l'unique responsabilité des vendeurs.
- **3.3** Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas les consignes de vente. Les frais d'inscriptions ne seraient alors pas remboursés.